

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du Lundi 7 Septembre 2020 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 7 Septembre 2020.

L'an deux mil vingt, le sept septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents** : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Stéphanie Fischer, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade, Michel Marques, Thierry Duclos, Bernard Domingues, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle Le Goff.

**Absents ayant donné procuration:**

**Absent** : Monsieur Hervé Soulès-Maumus

Mr le Maire ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Mme FISHER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal
2. Approbation du compte rendu de la séance du 5 Août 2020
3. Délibération du budget 2020
4. Commission de vérification des listes électorales
5. Commission communale des Impôts Directs
6. Désignation d'un délégué AGEDI
7. Délibération de délégation de pouvoir
8. Acquisition du terrain indivision SAVE
9. Acquisition du terrain Sarniguet (Dandreu)
10. Vente de bois
11. Sinistre église
12. Rentrée scolaire
13. Site Internet
14. Convention retraite

**1) Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal d'installation du 25 Mai 2020.

## **2) Approbation du compte rendu de la séance du 5 Août 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 5 Août 2020.

## **3) Délibération du budget 2020 :**

Mr le Maire explique le budget 2020 en détaillant les deux sections :

- fonctionnement avec les recettes et dépenses
- investissement avec les recettes et dépenses

Pour permettre aux conseillers de suivre les explications, Mr le Maire leur a remis la copie du Budget Primitif.

Mr Hyacinthe Garcia, a rappelé que dans la section fonctionnement recette, 5 concessions cimetièrre sont à intégrer.

Il est important de revoir les contrats « cabane de chasse » et également de se renseigner auprès de l'OPH pour connaître l'état d'avancement de l'établissement des actes notariés pour le transfert de propriété du terrain du Tostadium.

Le vote est effectué à main levée

Résultat du vote : 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget 2020

## **4) Commission de vérification des listes électorales :**

Mr le Maire explique que cette commission permet de vérifier les inscriptions, les radiations sur les listes électorales. Il propose la candidature de Fabienne Turon-Labar et demande si quelqu'un souhaite donner candidature. L'ensemble du conseil municipal approuve la candidature de Fabienne Turon-Labar.

Le vote est effectué à main levée

Résultat du vote : 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **5) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

Mr le Maire informe les conseillers que cette commission doit comprendre sept membres dont le Maire et six commissaires. Il demande aux conseillers de former cette commission.

Christelle Le Goff, Maud Marini, Jean-Paul Ascon, Stéphanie Fischer, Bruno De Arcangelis et Hervé Soules-Maumus ont été proposés.

Le vote est effectué à main levée

Résultat du vote : 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

## **6) Désignation d'un délégué AGEDI :**

Mr le Maire informe les conseillers qu'actuellement Noëlle, la secrétaire est la correspondante pour la gestion des clés de sécurité AGEDI. Elle reçoit les clés à la mairie pour les remettre aux élus des mairies concernées.

A ce jour, Mr le Maire, Bruno Mora, se porte volontaire pour être délégué AGEDI.

Le vote est effectué à main levée

Résultat du vote : 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

#### **7) Délibération de délégation de pouvoir :**

Mr le Maire propose d'autoriser les délégations données a maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mr le Maire déroule toutes les délégations de pouvoir que le conseil municipal peut lui autoriser.

Le vote est effectué à main levée

Résultat du vote : 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au maire.

#### **8) Acquisition du terrain indivision SAVE :**

Mr le Maire informe les conseillers du prix proposé à Mr Save pour acquérir le terrain près de la salle des fêtes (50000€) soit 17€ le m<sup>2</sup> en sachant que le terrain a une superficie d'environ 3000m<sup>2</sup>. La commune a tout intérêt d'acquérir ce terrain pour améliorer la vie du village. Projets futurs pour l'école ou parking ou locaux pour associations. L'emplacement du terrain rencontre une contrainte puisque l'accès se fait par la voie communale qui longe le parking.

#### **9) Acquisition du terrain Sarniguet (Dandreu) :**

Mr le Maire informe les conseillers que l'assainissement de la crèche se situe sur une partie de la parcelle appartenant à Mr Dandreu. Il est important de régulariser la situation puisque à l'époque, Mme Sarniguet et Mr le Maire avaient trouvé un accord verbalement. Mr le Maire propose d'acheter uniquement la partie où se situe l'assainissement soit environ 300m<sup>2</sup>.

Mr Dandreu souhaite vendre en lot la maison et les deux parcelles attenantes.

#### **10) Vente de bois :**

Mr le Maire explique que le prix au m<sup>3</sup> est de 45€ coupé à 1 mètre. Un calendrier est mis en place pour une permanence le samedi à partir du 19 septembre. Cette année, pour des raisons d'organisation, le bois ne peut être coupé à 0,50 m et livré. Les personnes qui se sont inscrites devront venir chercher le bois au parc à bois situé au Tostadium.

#### **11) Sinistre église :**

Mr le Maire laisse la parole à Mme Fischer Stéphanie pour expliquer le dossier. Elle s'est occupée de la déclaration du dossier concernant le sinistre grêle de l'église. Elle a informé lors du conseil municipal, qu'elle a rencontré, avec un conseiller, l'expert qui est venu se rendre compte des dégâts. Suite à cette expertise, et au devis réalisé qui est de 16500€, l'assurance prend en compte 14810€ soit 13673€ pour le toit et 3800€ pour la peinture (pris en plus par l'expert).

#### **12) Rentrée scolaire**

Mme Le Goff Christelle, responsable de la commission école informe les conseillers de la réunion de la rentrée scolaire. Elle énumère les informations suivantes :

- Dans la classe de Mme Collinet, la mezzanine a été supprimée
- Lors des récréations, les enfants sont par classes (mise en place de plots et de rubalise dans la cour)
- Un problème se pose, le lavage des mains fait perdre 20 à 25 minutes par pause
- Problème de branchement de deux ordinateurs avec le photocopieur

- Des travaux d'amélioration sont engagés et financés par la Communauté des Communes (un article sera intégré dans le bulletin)
- La micro crèche manque de place pour stocker des encombrants
- Les repas sont fournis par Elixor et plus par Sogères

### **13) Site Internet**

Le site Internet actuel est très compliqué à faire fonctionner. Les responsables de la communication insistent pour joindre AGEDI et non aucune réponse. Il semble que le site Internet soit sur une version mairie net obsolète. Les Tostatais se plaignent du site. Pour cela, Sylvain Lheullier s'est renseigné auprès de l'imprimeur qui édite le bulletin municipal. Il propose la réalisation d'un site Internet qui s'élève à 1500€ HT soit 1800€ TTC avec une remise de 50%. Ce pack comprend :

- la création du site Internet
- le référencement
- la formation pour la plateforme
- une proposition de présentation vidéo du village par drone mettant en valeur : la Mairie, l'école, l'église, le Château et le Tostadium
- la mise en ligne

Le Conseil municipal est dans l'attente du devis.

### **14) Convention retraite**

M le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'adhérer, par convention, au service « retraite » du Centre de Gestion. Cette prestation doit être intégrée au budget (chap. 12). Les tarifs sont fixés selon le tableau suivant :

- |   |         |
|---|---------|
| - Simulation de pension                                   | 50.00€  |
| - Qualification des comptes individuels retraite (ex EIG) | 75.00€  |
| - Liquidation de pension                                  | 100.00€ |

Après cette explication, il demande aux conseillers de voter.

Le résultat est 14 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention retraite.

M le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA